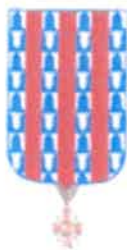


DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél : 03 27 26 45 39
Mail : mairie@ville-poixdunord.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24/11/2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RONCHIN, Premier adjoint de la commune, suite à la convocation du dix-huit novembre deux mille vingt-deux.

Etaient présents : M. Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, M. Paul CANION, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE.

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, a donné procuration à M. Daniel RONCHIN, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à Mme Roxane GHYS, M Cédric GREVIN a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Ludivine BUISSON a donné procuration à Mme Karine DURIEUX, Mme Fanny CHARLET a donné procuration à M. Paul CANION, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, Mme Marie COLINET a donné procuration à M. Mathis JEUNE.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués
- 1) Attribution du marché de travaux de réhabilitation et d'isolation de la salle de musique et de la salle Saint Martin se divisant en 5 lots :
 - *Lot 1 « rejointoiement / maçonnerie »
 - *Lot 2 « menuiseries »
 - *Lot 3 « isolation »
 - *Lot 4 « pose de plancher »
 - *Lot 5 « pose d'une borne escamotable »
- 2) Attribution du marché de travaux de réfection de voirie rue Odon Soufflet
- 3) Demande de subvention au titre de l'ADVB pour les travaux de rénovation aux écoles
- 4) Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de rénovation aux écoles
- 5) Budget Commune – section de fonctionnement : Décision Budgétaire Modificative n°5
- 6) Budget Commune – section investissement (travaux de voirie rue Odon Soufflet) : Décision Budgétaire Modificative n°6
- 7) Budget Commune – section investissement (travaux aux écoles) : Décision Budgétaire Modificative n°7
- 8) Mise en vente du bâtiment de La Poste
- 9) Propositions de la Commission de Sécurité
- 10) Création des postes d'intervenants à l'école de musique : renouvellement
- 11) Personnel non permanent : délibération de principe autorisant le recrutement des agents contractuels de remplacement
- 12) Création de deux postes Parcours Emploi Compétences
- 13) Evolution du taux de la MNT « Maintien de salaire » : prise en charge partielle de la commune
- 14) Questions diverses
- 15) Informations diverses
 - * Coupure nocturne de l'éclairage public
 - * Situation aux écoles
 - * Organisation des festivités
 - * Colis des aînés



Daniel RONCHIN informe le conseil que le Maire est empêché de participer au conseil pour cause de Covid 19.

- Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Daniel RONCHIN informe qu'un devis a été signé le 15/11/2022 avec l'entreprise Lebon Chauffage pour le remplacement de la chaudière aux vestiaires du Stade F. Masse pour un montant de 3 340,00 € HT soit 4 008,00 € TTC.

1) Attribution du marché de travaux de réhabilitation et d'isolation de la salle de musique et de la salle Saint Martin se divisant en 5 lots

Daniel RONCHIN indique que la commission d'appels d'offres s'est réunie le 22 novembre pour examiner les différentes propositions. S'agissant d'un marché à procédure adaptée, aucune information n'a été transmise avant la présentation au conseil municipal. Il précise ne pas avoir participé à l'analyse des offres pour ce marché et donne donc la parole à Julien LEPOLARD.

2022/DELIB.CM/074

Lot 1 « rejointoiement / maçonnerie »

Julien LEPOLARD indique que du tableau d'analyse établi par la commission d'appels d'offres, remis aux membres du conseil, il ressort que la meilleure proposition pour le lot « rejointoiement / maçonnerie » est celle de l'entreprise France Construction Rénovation pour un montant de 66 215,00 € HT.

Daniel RONCHIN met au vote l'attribution du marché à l'entreprise France Construction Rénovation pour un montant de 66 215,00 € HT.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/075

Lot 2 « menuiseries »

Pour le lot « menuiseries » le tableau d'analyse établi par la commission d'appels d'offres, remis aux membres du conseil, fait ressortir que la meilleure proposition est celle de l'entreprise Pro Concept Rénovation pour un montant de 31 050,00 € HT.

Daniel RONCHIN met au vote l'attribution du marché à l'entreprise Pro Concept Rénovation pour un montant de 31 050,00 € HT.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/076

Lot 3 « isolation »

Julien LEPOLARD précise que pour le lot « isolation » 3 entreprises avaient déposé une offre et bien que le tableau d'analyse établi par la commission d'appel d'offres, remis aux membres du conseil, fasse ressortir l'entreprise Habiter une Maison Positive comme celle ayant proposé la meilleure offre pour un montant de 15 560,00 € HT, les trois entreprises avaient fait des propositions similaires.

L'entreprise Habiter une Maison Positive se démarquait au niveau de la valeur technique, notamment une proposant une isolation en couche croisée.
Roxane GHYS demande pourquoi une entreprise qui avait proposé un prix quasi équivalent n'est pas retenue plutôt que celle proposée.
Julien LEPOLARD lui répond que le prix ne représente que 50% de la note attribuée.
L'attribution du marché à l'entreprise Habiter une Maison Positive pour un montant de 15 560,00 € HT est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	13
Contre	1
Abstentions	5

2022/DELIB.CM/077

Lot 4 « pose de plancher »

Pour le lot « pose de plancher » seule l'entreprise France Construction Rénovation avait déposé une offre pour un montant de 9 743,00 € HT.

Cette offre a été examinée par la commission d'appels d'offres et répondait aux critères du règlement de consultation.

Daniel RONCHIN met au vote l'attribution du marché à l'entreprise France Construction Rénovation pour un montant de 9 743,00 € HT.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/078

Lot 5 « pose d'une borne escamotable »

Pour le lot « pose d'une borne escamotable » seule l'entreprise Saniez Services avait déposé une offre pour un montant de 14 261,00 € HT.

La commission d'appels d'offres a jugé cette offre inacceptable.

La proposition de n'attribuer le marché à aucune entreprise est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Julien LEPOLARD rappelle que les travaux de réhabilitation et d'isolation sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 80% : 40% au titre de l'ADVB et 40% au titre de la DETR.

2022/DELIB.CM/079

2) Attribution du marché de travaux de réfection de voirie rue Odon Soufflet

Daniel RONCHIN indique que la commission d'appels d'offres a aussi examiné les différentes propositions le 22 novembre 2022 pour le marché de travaux de réfection de voirie rue Odon Soufflet : remplacement du macadam de la bande de roulement de la route – coulage blocs bordures caniveaux a2/CS1 – mise à niveau des ouvrages d'Art – fourniture et mise en œuvre d'enrobé sur les trottoirs.

S'agissant aussi d'un marché à procédure adaptée, aucune information n'a été transmise avant la présentation au conseil municipal.

Du tableau d'analyse établi par la commission d'appel d'offres, remis aux membres du conseil, il ressort que la meilleure proposition est celle de l'entreprise Jean Lefebvre pour un montant de 175 813,03 € HT.

L'attribution du marché de travaux de réfection de voirie rue Odon Soufflet à l'entreprise Jean Lefebvre pour un montant de 175 813,03 € HT est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

2022/DELIB.CM/080

3) Demande de subvention au titre de l'ADVB pour les travaux de rénovation aux écoles

Daniel RONCHIN demande au conseil un accord de principe pour préparer le dossier de demande de subvention au titre de l'ADVB pour les travaux de rénovation aux écoles dans l'attente des différents devis : architecte, diagnostic amiante/plomb, plafonds suspendus, remplacement des portes (créées dans l'urgence au dortoir), capteurs CO2, toiture du hall des maternelles, création éventuelle d'un accès secours au cycle 2, bureau de contrôle Véritas.

Geoffrey PAUL indique que pour les établissements recevant du public, une autorisation de la Sous-Préfecture est obligatoire avant la réalisation des travaux.

Julien LEPOLARD informe que l'étude relative à l'état des charpentes réalisée la veille a révélé le besoin d'un renfort au niveau de celle du cycle 2 mais qu'elles sont dans un bon général.

Il sera nécessaire de retirer toute la bourre et tous les sous-plafonds dans les 8 classes, ce qui sera problématique pour l'accroche des toiles tendues. Une ossature en rails devra donc être posée mais il faut attendre le retour de Véritas avant de réaliser quoi que ce soit.

Roxane GHYS rappelle qu'il faudra créer un chemin de visite afin de pouvoir vérifier, une fois par an, l'état de la charpente.

La proposition de commencer les démarches dans le but de pouvoir solliciter une subvention au titre de l'ADVB pour les travaux de rénovation aux écoles est mise au vote.

Une demande de dérogation de démarrage des travaux avant le dépôt du dossier de demande de subvention a été adressée au Département.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/081

4) Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de rénovation aux écoles

Daniel RONCHIN informe que la proposition est la même que pour le point précédent et demande au conseil un accord de principe autorisant le Maire à préparer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de rénovation aux écoles, dans l'attente des différents devis cités précédemment.

La proposition de commencer les démarches dans le but de pouvoir solliciter une subvention au titre de la DETR pour les travaux de rénovation aux écoles est mise au vote.

Une demande de dérogation de démarrage des travaux avant le dépôt du dossier de demande de subvention a été adressée à la Sous-Préfecture.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/082

5) Budget commune – section de fonctionnement : Décision Budgétaire Modificative n°5

Daniel RONCHIN propose de prendre au poste 6168 « prime assurances » un montant de 6 000 € afin de créditer le compte 65548 « autres contributions » et ainsi permettre de payer les cotisations au Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/083

6) Budget commune - section investissement (travaux de voirie rue Odon Soufflet) : Décision Budgétaire Modificative n°6

Daniel RONCHIN indique que ces travaux avaient été estimés, lors de l'élaboration du budget, à 80 400 € uniquement pour la réfection de la bande de roulement de la chaussée. Des travaux complémentaires (coulage de bordures, macadam sur les trottoirs) sont nécessaires suite aux travaux réalisés par Noréade.

Il propose de prendre au poste 2315-118 « travaux rénovation salle des fêtes » un montant de 135 000 € compte tenu que ces travaux ne seront pas réalisés en 2022 et de créditer le compte 2315-128 « travaux voirie rue Odon Soufflet ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/084

7) Budget commune – section investissement (travaux aux écoles) : Décision Budgétaire Modificative n°7

Daniel RONCHIN informe qu'il s'agit non pas des travaux aux écoles mais des travaux au niveau de la salle de musique et de la salle saint martin.

Il indique que 138 186 € étaient prévus au budget, il manquerait 8 195 € mais il propose par prudence une DBM de 11 000 €.

Il est proposé de prendre un montant de 11 000 € au poste 2131-068 « travaux de bâtiments » et de créditer le compte 2313-130 « travaux rénovation salle de musique et salle Saint Martin ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

8) Mise en vente du bâtiment de La Poste

Julien LEPOLARD rappelle que le protocole résiliation de bail a été signé depuis la dernière réunion du conseil municipal. Il indique que les travaux à réaliser sont très importants et qu'il serait peut-être plus intéressant de mettre en vente ce bâtiment dans l'état.

Daniel RONCHIN consulte le conseil qui est unanimement favorable à la mise en vente.

Il propose également de faire appel à au moins deux agents immobiliers pour faire estimer le bien.

Geoffrey PAUL attire l'attention sur le fait que les agents immobiliers ne devront pas bénéficier d'un contrat d'exclusivité.

La proposition de mise en vente du bâtiment se situant 6 rue Pasteur à Poix du Nord, avec sollicitation d'au moins deux agents immobiliers pour l'estimation du bien, à partir du 1^{er} janvier 2023 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

9) Propositions de la Commission de Sécurité

Geoffrey PAUL informe que la commission de sécurité s'est réunie le 9 novembre 2022.

Monsieur et Madame TREMOUILLE, riverains de la rue Pasteur, ont participé au début de la réunion pour faire part à la commission de leur témoignage concernant les accidents matériels survenus depuis 2016 devant leur habitation ou sur la départementale (rue Pasteur et rue des Warenes).

Ils ont indiqué que, depuis 2016, 6 accidents ont eu lieu et leur ont entraîné des conséquences financières.

Ils ont sollicité la mise en place d'éléments de sécurité comme par exemple des dos d'âne, radars, chicanes... et solliciter la gendarmerie compétente afin que cette dernière joue son rôle de prévention en particulier sur cet axe cruellement accidentogène.

Geoffrey PAUL rappelle que ces accidents sont dus à l'alcool, la vitesse et, dans certains cas à la prise de stupéfiants.

Il fait part au conseil des propositions de la commission de sécurité au niveau de la rue Pasteur et de la rue des Warenes :

- travaux de sécurisation de la rue Pasteur (chicanes, passages piétons, extension zone 30)
- installation de panneaux zone 30 lumineux.

Il informe également des propositions faites pour donner suite aux demandes de riverains notamment en installant des miroirs au niveau des zones dangereuses afin de garantir la sécurité :

- rue Dondaine pour augmenter la visibilité des usagers venant de la rue des Pâquerettes.
- rue Dondaine pour augmenter la visibilité des usagers sortant de l'impasse Dondaine.

D'autre part la commission propose d'inverser le sens unique rue des Juifs pour ainsi régler le problème de non-ramassage des ordures ménagères et laisser une voie suffisamment large pour les véhicules de secours.

Il est rappelé que les camions (pompiers et ramassage d'ordures ménagères) sont gênés par le stationnement qui se fait sur la partie gauche en descendant la rue ; inverser le sens de circulation permettrait d'avoir plus de largeur de voie.

La commission propose aussi de mettre en priorité à droite le carrefour rue des Juifs/ rue Dondaine afin de réduire la vitesse rue dondaine.

Pour donner suite à l'utilisation nouvelle du terrain situé au niveau de l'ancienne station d'épuration, la commission propose la création de places de stationnement : 2 ou 3 places dans la partie clôturée et entre 3 et 5 places devant ce même grillage.

L'aire de demi-tour (au bout de la rue Notre-Dame) doit être réservée à cet usage uniquement et, un rappel d'arrêt et de stationnement interdit doit être fait par des panneaux et/ou marquage au sol. Concernant la vitesse, celle-ci doit être limitée à 30 km/h.

Au niveau des entrées de ville, la commission demande l'octroi d'un budget afin d'établir un engagement pluriannuel sur 3 à 5 ans et permettre de marquer physiquement les entrées de ville avec par exemple une chicane qui rappellerait aux automobilistes qu'ils entrent en zone habitée et ainsi les faire ralentir.

La commission est également favorable à l'installation de places de courtoisie.

Geoffrey PAUL rappelle qu'il en a déjà été créée une dans la rue Eugène Lefebvre et que la commission propose d'en ajouter deux : une rue Gaston Ducornet et l'autre rue des Juifs.

Jean-Marie CORNU demande sur quels critères sont attribuées ces places de courtoisie.

Geoffrey PAUL lui indique que ces places ne sont pas attribuées, qu'il appartient aux usagers de faire preuve de savoir-vivre.

La commission réitère sa demande de création de trottoir rue de Bousies/ rue Eugène Lefebvre.

Paul CANION propose d'ajouter à l'idée de création de trottoirs celle de la réfection de la bande de roulement et de solliciter une subvention à cet effet.

Karine DURIEUX souhaiterait que le conseil municipal délibère sur les propositions de la commission de sécurité compte tenu que certaines de ces propositions avaient déjà fait l'objet de discussions lors de précédentes réunions du conseil.

Geoffrey PAUL souligne que les propositions faites représentent un point très important de la sécurité et indique qu'il va travailler le projet de demande de subventions pour les routes départementales. Les projets et demandes de subventions seront soumis à un prochain conseil.

2022/DELIB.CM/086

10) Création des postes d'intervenants à l'école de musique : renouvellement

Daniel RONCHIN indique qu'il s'agit de renouveler, au 1^{er} janvier 2023, les différents contrats d'intervenants à l'école de musique pour 8 intervenants et pour une durée d'un an.

Il met au vote la création de 8 postes d'intervenants à l'école de musique pour l'année 2023.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/087

11) Personnel non permanent : délibération de principe autorisant le recrutement des agents contractuels de remplacement

Daniel RONCHIN indique que là aussi il convient de prendre une nouvelle délibération pour l'année 2023 sachant que la délibération antérieure, pour permettre de recruter des agents communaux de remplacement court jusqu'au 31 décembre 2022.

Il met au vote la création de 3 postes de remplacement pour l'année 2023.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/088

12) Création de deux postes Parcours Emploi Compétences

Daniel RONCHIN précise qu'il s'agit de créer deux postes en contrat PEC pour une durée d'un an et un horaire de 20 heures/semaine : un sera affecté essentiellement à l'école et l'autre au service technique. Ces créations de postes permettent ensuite de solliciter le renouvellement des contrats existants ou d'obtenir de nouveaux contrats aidés.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/089

13) Evolution du taux de la MNT « Maintien de salaire » : prise en charge partielle de la commune

Daniel RONCHIN rappelle que par délibération du 10 décembre 2019, le conseil municipal avait décidé de prendre en charge 50% de la cotisation auprès de la MNT pour les maintiens de salaire en particulier en cas de maladie.

Le taux augmentant de 3,93% à 4,44% à partir du 1^{er} janvier 2023, il est proposé au conseil municipal la prise en charge de 50% de ce taux soit 2,22%.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

14) Questions diverses

Mathis JEUNE demande où en est la procédure de recours relative à l'affaissement de la route rue Talma.

Daniel RONCHIN lui répond que les entreprises se rejettent la balle : les carrières Houdain accusent Noréade d'avoir déstabilisé la route avec la pose de tuyaux, Noréade accuse l'entreprise Lorban avec qui elle avait sous-traité. Il indique que la procédure s'annonce très difficile.

Mathis JEUNE insiste sur la vigilance à apporter lors de la réalisation des travaux rue Odon Soufflet.

René LECUYER demande s'il est vrai que des ruches seront installées sur le terrain agricole appartenant à la commune rue Odon Soufflet.

Daniel RONCHIN lui indique que ce point fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Mathis JEUNE demande si l'inauguration de la Maison des Associations et du nouveau terrain multisports a eu lieu, précisant qu'il n'a reçu ni courrier d'invitation ni courrier d'annulation.

Daniel RONCHIN lui répond que cette inauguration n'a pas été programmée compte tenu de l'indisponibilité de certaines personnalités ayant contribué au financement.

15) Informations diverses

* Coupure nocturne de l'éclairage public

Daniel RONCHIN indique que ce point sera revu lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Il précise que 44 communes de la CCPM seraient favorables à une baisse de la tension mais que cela n'est envisageable que pour les leds.

2022/DELIB.CM/090

* Situation aux écoles

Daniel RONCHIN porte à la connaissance des membres du conseil municipal le devis pour la pose de toile tendue (et les travaux s'y rattachant) qu'il a reçu de l'entreprise Rev'Novation Design au cours de la séance et qui s'élève, pour le cycle 3, à 37 087,69 € HT soit 44 505,23 € TTC.

Il précise qu'il s'agit d'une solution très rapide.

Karine DURIEUX demande si cette technique est moins chère qu'une pose classique de plaques de plâtres avec enduits, ponçage et peinture.

Julien LEPOLARD lui répond que oui puisqu'il s'agit d'une technique plus rapide qui nécessite donc moins de main d'œuvre.

Daniel RONCHIN demande l'accord du conseil pour valider ce devis, sous réserve de l'accord du bureau de contrôle et de la commission de sécurité du SDIS.

Mathis JEUNE est favorable à l'acceptation du devis pour la réalisation des travaux au cycle 3 mais souhaite, pour les autres cycles, que d'autres entreprises soient consultées pour ainsi obtenir un comparatif de prix.

Karine DURIEUX demande, dans l'hypothèse où le conseil acceptait ce devis, quand commenceraient les travaux.

Julien LEPOLARD lui répond que les travaux du cycle 3 devraient être terminés pour la rentrée de janvier 2023.

Daniel RONCHIN met au vote, sous réserve de l'accord du bureau de contrôle Véritas et de la commission des pompiers, la validation du devis de l'entreprise Rev'Novation Design pour la pose de toile tendue et les travaux s'y rattachant pour un montant de 37 087,69 € HT soit 44 505,23 € TTC.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	16
Contre	3
Abstention	0

* Organisation des festivités

Séverine DELOBELLE informe qu'un spectacle de Noël organisé par la municipalité aura lieu le 2 décembre ; l'affiche est en cours de diffusion.

Elle indique avoir été sollicitée par la nouvelle Association des Parents d'Elèves (APE) pour l'organisation d'une buvette voire d'une vente de pop-corn.

Mathis JEUNE fait remarquer que le conseil n'avait pas été informé de la création de cette nouvelle association.

Séverine DELOBELLE rappelle que le repas de la Sainte Barbe des Pompiers se déroulera le 3 décembre.

Elle ajoute ne rien avoir organisé dans le cadre du Téléthon en cette fin du mois de novembre pour ne pas à avoir à utiliser la salle des sports.

Elle informe qu'elle tiendra un stand « photo avec le Père-Noël » lors du marché de Noël organisé par l'UDEP (Union Des Entreprises Podéennes) les 17 et 18 décembre et que les bénéfices iront au profit du Téléthon.

Mathis JEUNE demande qui prendra ces photos.

Séverine DELOBELLE lui répond que l'entreprise Diouk Drone prendra les photos et Roxane GHYS les développera depuis son imprimante personnelle, les frais d'encre seront déduits de la recette.

Joël DEHOVE demande si rien de particulier n'est tout de même prévu pour le Téléthon.

Séverine DELOBELLE lui répond que non puisque l'UDEP organise une manifestation nouvelle, son marché de Noël.

Roxane GHYS informe que le conseil municipal des jeunes se mobilisera lors de ce marché de Noël ; il organisera une vente de choucroute avec l'objectif de financer un voyage au musée Grévin. Un dossier de bourse sociale est en cours de réalisation à cet effet.

Séverine DELOBELLE indique avoir commandé des sapins et des bonhommes de neige en bois pour décorer la Place Aimé Joveniaux et la Place Talma.

Elle sollicite Mathis JEUNE pour le paiement par chèque par le biais de l'association des sociétés car, s'agissant de particuliers, la commune ne pourra pas mandater le paiement.

Elle ajoute qu'elle commandera très prochainement les sapins de Noël pour les écoles.

Elle demande comment seront installées les illuminations compte tenu que l'agent communal en charge de l'installation est actuellement en arrêt de travail pour raisons de santé.

Julien LEPOLARD lui indique que les branchements ne pourront pas être réalisés sans l'intervention au préalable de l'entreprise chargée du changement des boîtiers électriques.

Séverine DELOBELLE annonce ensuite que le marché de Noël de l'école se tiendra le 13 décembre, le Noël des employés communaux aura lieu le 15 décembre à 18h30 à la salle Joséphine Bataille, jour également de la distribution des coquilles de Noël aux collégiens podéens.

Elle informe que la troupe des voiettes se produira le 21 janvier à 20h30 à la salle des fêtes et ajoute qu'elle sollicitera l'ensemble des associations pour la mise en place d'une buvette.

Mathis JEUNE propose que la buvette soit tenue par l'association des sociétés compte tenu de l'annulation des Feux de la Saint Jean cette année.

Séverine DELOBELLE propose, afin de valoriser la troupe de théâtre, de rendre l'accès payante.

Daniel RONCHIN rappelle que la commune ne pourra pas encaisser l'argent puisqu'elle n'a pas de régie.

Ce point sera rediscuté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Mathis JEUNE demande un bilan du nombre de tickets distribués à l'occasion de la ducasse.

Séverine DELOBELLE lui répond que des tickets ont été distribués aux enfants de l'école, aux collégiens résidant à Poix du Nord, aux enfants ayant participé à la cérémonie du 11 Novembre, aux pompiers et aux anciens combattants.

Elle informe que les tickets étaient valables pour les manèges et les stands, pour une valeur de 3€.

Elle fait remarquer que les enfants résidant dans la commune mais n'y étant pas scolarisés sont oubliés. Elle organisera peut-être à l'avenir une permanence pour une distribution de tickets profitant à tous les podéens.

* Colis des aînés

Roxane GHYS indique que la préparation aura lieu le 16 décembre et la distribution le 17.

Julien LEPOLARD précise que le stationnement pour le chargement des colis ne pourra pas se faire sur le parvis de la salle des fêtes puisque le marché de Noël y sera installé.

Roxane GHYS ajoute que 378 colis seront confectionnés pour un coût de 36€/personne, avec la participation du CCAS à hauteur de 6€/personne.

Ces colis seront composés de pâté en croute (Boucherie Bléhaut), volaille au champagne (Tellier), haricots (Carrefour Express), fromage (La Ferme du Pont des Loups) mignardises (Tartines & Gourmandises), coquille (boulangerie Lecou), chocolats Leonidas (Intermarché), champagne (Intermarché), jus de pomme/poire (Tellier), sac cabas (Intermarché).

Un panier différent sera confectionné pour les aînés en EHPAD.

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel RONCHIN, Premier Adjoint, lève la séance à 22h20.